



---

# Guide ABB pour les installations domestiques suivant la RGIE

Avec tableaux de coordination pour les interrupteurs différentiels

—  
**Découvrez en un coup d'oeil les bons  
interrupteurs différentiels en série**  
suivant la RGIE du 1 juin 2023

---

# Vous pouvez les trouver ici.

## Contenu

---

Définition d'une installation domestique	4
Nouveaux symboles graphiques	5
Exemple calendriers et plans	7
Protection contre les chocs électriques	9
Protection contre les surintensités	11
Voies d'écoulement mixtes	11
Interrupteurs différentiels	12
Multiple bornes de charge	16
Dispositions dérogatoires	18
Signalisation de la présence d'un circuit	19

# Définition d'une installation domestique

## Conditions générales

Lorsque l'installation électrique d'un lieu ne fait pas partie d'un régime de copropriété, l'installation électrique de ce lieu destiné à usage privatif qui n'est pas utilisé pour des activités d'une entreprise est considérée comme une installation domestique, ainsi que les espaces associés (exemple : espaces de rangement privés au sous-sol des appartements).

### Concernant le livre 1, les modifications sont les suivantes :

- la définition d'une installation domestique (sous-section 2.2.1.1.) ;
- les symboles graphiques pour le schéma unifilaire et le plan de position d'une installation domestique (chapitre 2.12.) ;
- les schémas, plans et documents d'une installation domestique (sous-sections 3.1.2.1.a, 3.1.2.2.a et 3.1.2.3.a) ;
- la protection contre les chocs électriques par contact indirect dans les installations domestiques, moyennant des dispositions dérogatoires pour les projets ou travaux en cours lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté (sous-section 4.2.4.3.) ;
- le courant admissible dans les canalisations électriques des installations domestiques d'une section inférieure à 1,5 mm<sup>2</sup> (sous-section 4.4.1.5.) ;
- l'accessibilité des tableaux de répartition et de manœuvre des installations domestiques (sous-section 5.3.5.1.) ;
- les socles de prise de courant et l'éclairage et les circuits mixtes des installations domestiques (sous-section 5.3.5.2.) ;
- les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel et le danger des composantes continues (sous-section 5.3.5.3.a et f) ;
- le dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution (sous-section 5.3.5.5.j) ;
- la longueur minimale de la prise de terre constituée d'un conducteur métallique enfoui horizontalement ou verticalement dans le sol (sous-section 5.4.2.1.b3 et b7) ;
- le champ d'application de la prise de terre commune des installations domestiques (sous-section 5.4.2.1.c1) ;
- les dispositions dérogatoires d'application sur les installations électriques réalisées à partir du 1er juin 2020 lors de la visite de contrôle (section 6.5.8.) ;
- les dispositions dérogatoires d'application sur les installations domestiques réalisées avant le 1er juin 2020 lors de la visite de contrôle (chapitre 8.2.) ;
- l'adaptation de certains termes et la réécriture stylistique de certains textes ;
- l'adaptation ou la mise à jour de certaines références mentionnées (renvoi vers les normes ou autres dispositions légales).

Les installations électriques des parties communes d'un ensemble résidentiel telles que définies par le livre 1 sont dorénavant considérées comme des installations non domestiques. Cependant certaines mesures de sécurité des installations domestiques restent d'application : schémas, plans et documents (sous-section 3.1.2.1.e), marquage des tableaux de répartition et de manœuvre (sous-section 3.1.3.3.c), protection contre les chocs électriques par contact indirect (sous-section 4.2.4.3.e), prise de terre (sous-sections 4.2.3.2. et 4.2.3.4.), interdiction du schéma de mise à la terre TN-C (sous-section 4.3.3.5.), dossier de l'installation électrique (sous-section 6.5.8.2. et chapitre 8.3.). L'article 54 de l'arrêté prévoit pour les installations électriques existantes des parties communes d'un ensemble résidentiel une disposition d'application sur la prochaine visite de contrôle qui a été exécutée avant l'entrée en vigueur de l'arrêté.

Les parties communes et les locaux techniques d'un groupe d'habitations ne sont plus couverts par les installations domestiques et doivent être contrôlés tous les 5 ans.

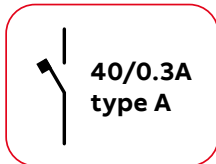
Les informations se trouvent au chapitre 8.2 de la partie 1 du RGIE.

### De nouveaux termes sont utilisés dans le RGIE :

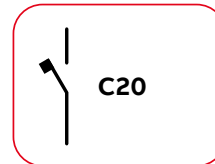
- «interrupteurs automatiques» ou «automates» ————— »disjoncteurs»
- «prises de courant» ————— «prises» «ou socles de prise de courant»
- «différentiel» ————— «dispositif de protection à courant différentiel-résiduel»

# Nouveaux symboles graphiques

## pour le schéma unifilaire et le plan de situation

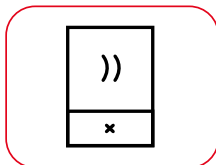


**Dispositif de protection à courant différentiel-résiduel**  
( $\Delta I_n = 300\text{mA}$ , type A,  $I_n = 40\text{A}$ )  
Le symbole doit également indiquer le type

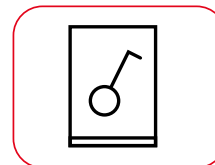


Petit disjoncteur d'une intensité nominale de 20A courbe  
Le symbole doit également inclure le type de caractéristique de déclenchement être inscrit sur la liste

## Interrupteurs

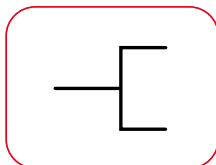


**Détecteur de mouvement**  
**Symbole général**  
\*Mention technologie utilisée : IR, radar ou combinaison

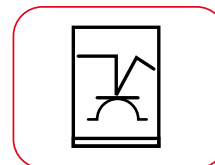


**Interrupteur installé dans un tableau de répartition et de manoeuvre**

## Prises

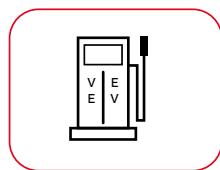


Socle de prise data



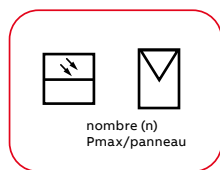
**Socle de prise de courant avec interrupteur unipolaire**  
installé dans un tableau de répartition et de manoeuvre

## Appareils de consommation - consommables

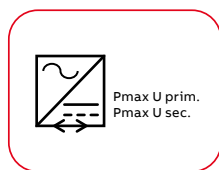


**Borne de charge**  
pour véhicules  
électriques routiers

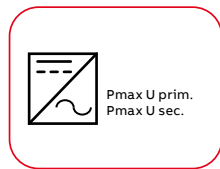
## Sources



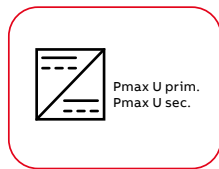
**Panneau solaire**



**Redresseur/Onduleur**  
AC <-> DC



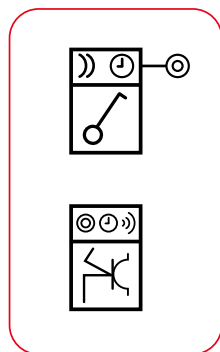
**Onduleur DC -> AC**



**Hacheur DC -> DC**

**Remarque :** Les caractéristiques des sources sont soit indiquées sur le schéma unifilaire, soit disponibles dans le dossier d'installation électrique.

## Domotique



**L'unité de commande**  
est représentée par un rectangle  
qui comprend deux parties :

- **Partie inférieure : le symbole de base**  
Ex. : un interrupteur, un socle de prise de courant avec interrupteur
- **Partie supérieure : le type de commande de l'unité**  
Ex. : un interrupteur, un socle de prise de courant avec interrupteur

- ⊙ commande locale par bouton-poussoir
- ⋈ contrôle sans fil
- ⌚ contrôle programmé
- ⊙ extension du contrôle par bouton poussoir
- ⋈ contrôle par détection

Si un symbole ne figure pas dans la liste, vous pouvez proposer votre propre symbole identifiable et l'expliquer dans la légende.



Le schéma unifilaire peut également être préparé sous la forme d'un schéma multifilaire (représentation des phases). Après le contrôle de conformité, les documents peuvent être signés par le responsable de l'exécution des travaux et l'organisme agréé pour réception et approbation.

Pour une modification non significative (extension d'une ligne électrique), il convient de préparer une description concise de la modification et non un nouveau schéma unifilaire. Un changement majeur est l'ajout d'une voie de circulation.

Une ancienne partie de l'installation électrique antérieure au 1/10/1981 est désignée sur le schéma unifilaire comme "ancienne installation".

Sur les tableaux de distribution, une identification claire et la tension d'alimentation doivent être indiquées. Dans les installations domestiques, les tableaux de distribution doivent être montés à des endroits facilement accessibles (sans moyens spéciaux ou aide d'un escalier).



# Protection contre les chocs électriques en cas de contact indirect

## Matériel électrique

L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 et 0I sont interdites pour installations domestiques. Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection des canalisations électriques qui les alimentent. Les points lumineux doivent notamment être mis à la terre.

## Protection des circuits en général

Au moins un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 mA, est placé à l'origine de l'installation électrique. Ils peuvent également être plusieurs, mais doivent être blindés IPXX-B en amont, étanches et suffire comme différentiel principal. (double isolation pour le différentiel !)

Immédiatement en aval du dispositif de protection placé à l'origine de l'installation électrique, au moins un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité (30mA !!!) est placé auquel sont raccordés au moins les circuits suivants:



**Les socles de prise de courant**  
non destinés à l'alimentation  
des appareils et des machines  
fixes ou à poste fixe  
(toutes les prises domestiques)



Les lieux contenant  
**une baignoire et/ou  
une douche**



**L' éclairage**



**Les lave-linges,  
les sèche-linges et  
les laves-vaisselles**

Il est autorisé de placer au maximum 8 circuits terminaux par dispositif (2- et 4-pole) de protection à courant différentiel-résiduel mentionné ci-avant.

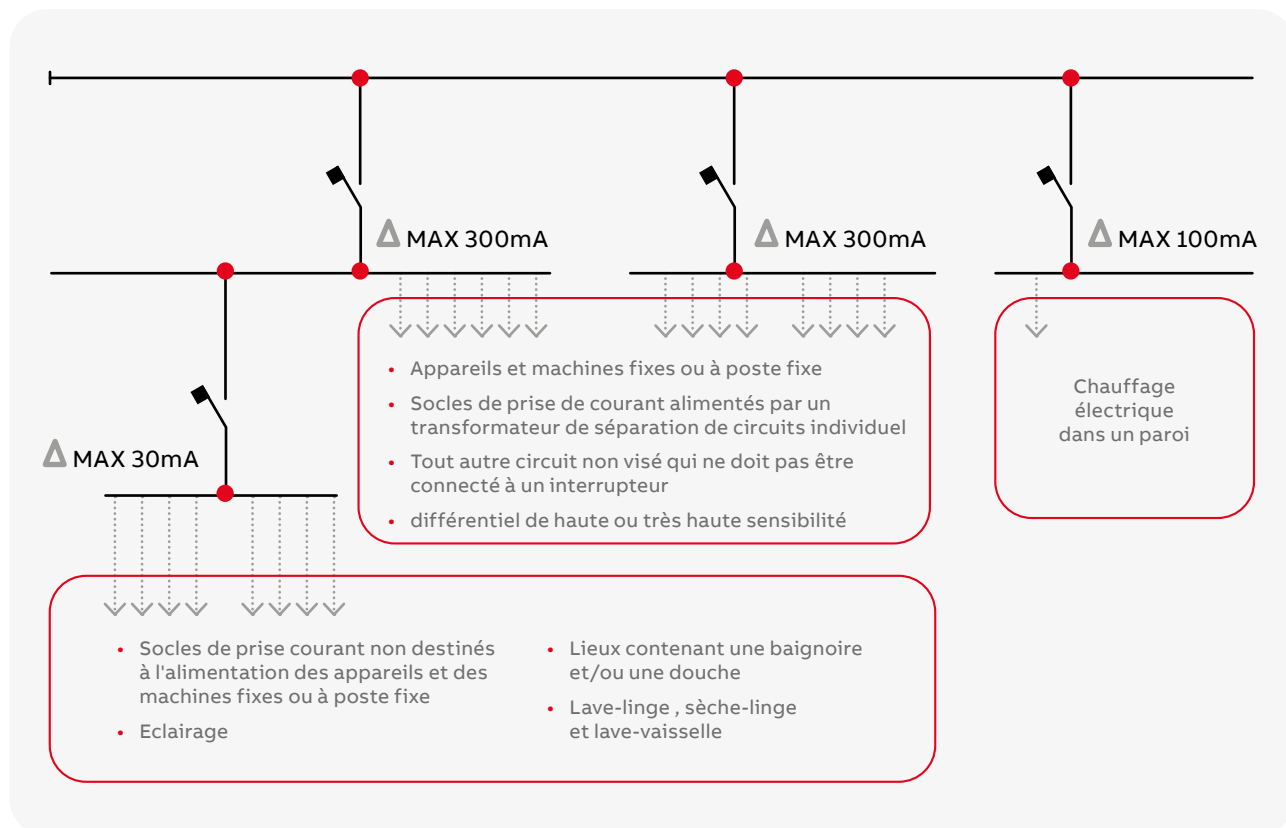
Il est autorisé que les circuits des lieux contenant une baignoire et/ou une douche alimentent également du matériel électrique d'autres lieux de l'installation domestique. Les circuits alimentant les appareils d'éclairage sont au moins au nombre de deux circuits distincts pour les unités d'habitation qui comprennent plus de deux locaux et/ou emplacements.

## Les voies d'écoulement suivantes peuvent être connectées immédiatement en aval du différentiel principal :

1. Les appareils et machines fixes ou à poste fixe tels que les appareils de réfrigération, les cuisinières électriques, les installations de chauffage électrique.
2. Des socles de prise de courant alimentés par un transformateur de séparation des circuits individuel.

Les exceptions pour les installations existantes sont détaillées dans le chapitre 6.5.8 de l'RGIE sur les ordonnances de dérogation pour les installations électriques mises en œuvre à partir du 1er juin 2020.

**Exemple de configuration avec une résistance de dispersion de la prise de terre inférieure ou égale à 30 ohms**



Pour une sélectivité totale de l'interrupteur différentiel, un type sélectif peut être placé comme différentiel principal. Cela permet d'éviter un arrêt total en cas de défaut après un différentiel en aval. La sélectivité totale est seulement entre 300mA type S et 30mA Type A.

# Protection contre les surintensités en fonction de la section des conducteurs

## Courant admissible dans les lignes électriques

Pour les installations domestiques, 0,5 et 0,75 mm<sup>2</sup> sont désormais également ajoutés à la protection XXX.

Pour les installations domestiques, le courant nominal maximal des fusibles ou le courant nominal maximal du disjoncteur protégeant une ligne électrique est déterminé par la section des conducteurs :

### Calibre du dispositif de protection en fonction de la section des conducteurs

Section du conducteur (mm <sup>2</sup> )	Courant nominal maximal du fusible	Courant nominal maximal du disjoncteur
0,50	2 A	4 A
0,75	4 A	6 A
1,00	6 A	10 A
1,50	10 A	16 A
2,50	16 A	20 A
4	20 A	25 A
6	32 A	40 A
10	50 A	63 A
16	63 A	80 A
25	80 A	100 A
35	100 A	125 A

### Canalisations électriques pour lesquelles les conducteurs peuvent avoir une section inférieure à 2,5mm<sup>2</sup>.

Section minimale (mm <sup>2</sup> )	Câbles électriques
1,5	Canalisations électriques appartenant à des circuits ne comportant pas de socle de prise de courant, à l'exception de socle de prise de courant unique d'une intensité nominale de 2,5 A intégré dans des luminaires.
0,75	Canalisations électriques appartenant à des circuits intégrés dans des tableaux de répartition et de manoeuvre et alimentant un socle de prise de courant simple. Les dispositifs de protection de ces canalisations électriques sont adaptés pour la section de ces canalisations électriques.
0,5	Canalisations électriques appartenant à des circuits de commande, contrôle, signalisation et mesure.

## Voies d'écoulement mixtes

les dispositifs fixes peuvent également être mélangés

### Prises et éclairage

Certains circuits peuvent alimenter simultanément des socles de prise de courant, des appareils d'éclairage et d'autres appareils fixes, à l'exception des appareils fixes des circuits  $\geq 2600W$ .

# Interrupteurs différentiels

## Dispositifs de réactivation automatique

Le dispositif à refermeture automatique n'est pas autorisé pour les circuits des lieux mouillés.

## Dispositifs de protection contre les courants différentiels

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel placés dans les installations domestiques sont au moins du type A; ceux qui sont placés en tête de l'installation électrique ont une intensité nominale au moins égale à 40 A.

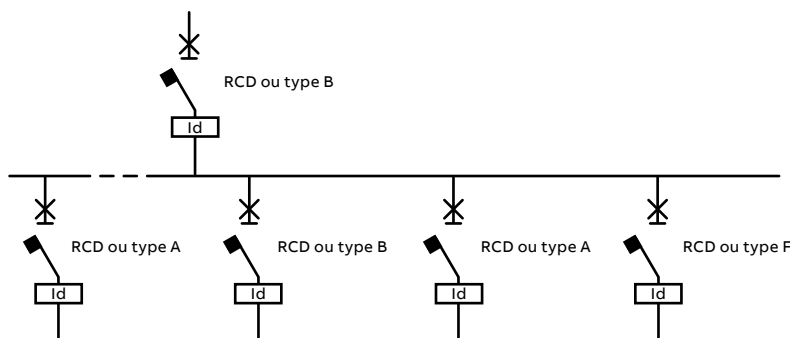
## Perturbation des composants DC

Le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel est construit de telle manière que son fonctionnement reste garanti lors de l'apparition d'une faute d'isolation avec une composante continue perturbatrice.

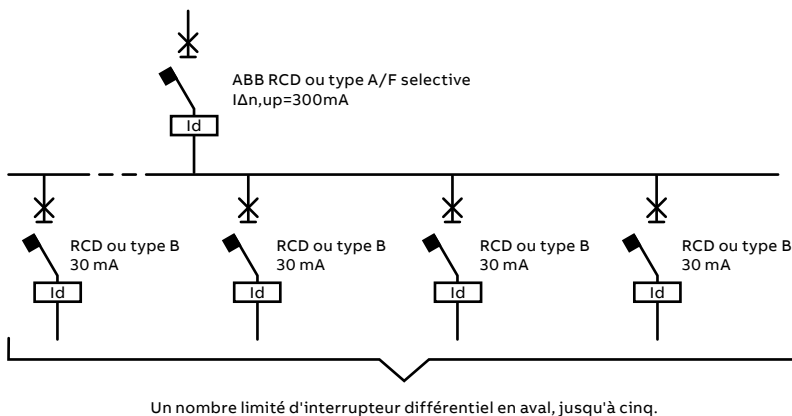
Le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel est installé conjointement et en coordination avec un dispositif de détection à courant différentiel-résiduel continu qui mettent hors service le matériel électrique lors de l'apparition d'une faute d'isolation avec une composante continue perturbatrice.

Lorsqu'un différentiel de type A, F ou B est installé en aval d'un autre différentiel, le différentiel en amont doit répondre au moins aux exigences du type de différentiel en aval, ou soit être coordonné avec le différentiel en aval conformément aux instructions du fabricant.

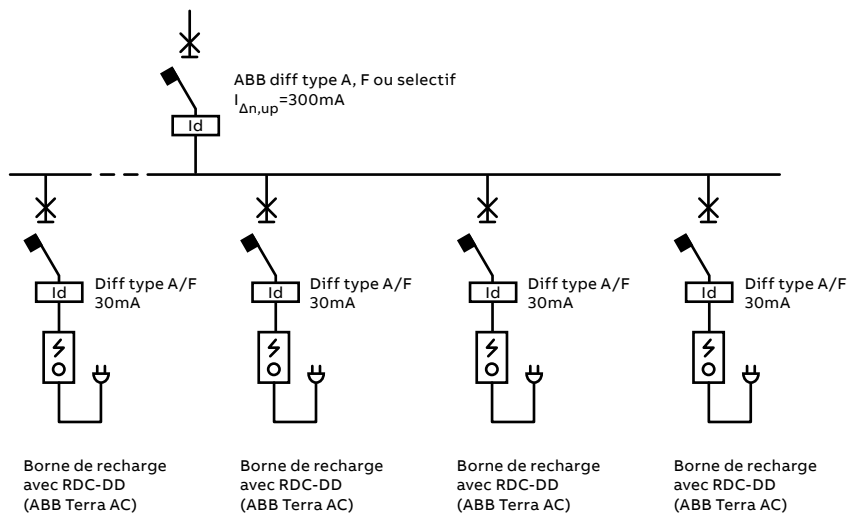
S'il y a un différentiel de type B en aval, la solution la plus simple est de placer également un différentiel de type B afin d'éviter tout risque d'interférence entre les composants CC.



**Les différentiels ABB de type A peuvent également être placés en amont de plusieurs différentiels de type B.**



Les différentiels ABB de type A peuvent également être utilisés pour sécuriser plusieurs stations de charge avec RDC-DD intégré.



Par conséquent, selon les conditions ci-dessous, un type A peut être placé en amont d'un type B.

Tableau de coordination pour la gamme domestique d'interrupteurs différentiels

Interrupteur différentiel en amont					Interrupteur différentiel aval					
Type	Pôles	Courant nominal	$I_{\Delta n}$		Type	Réf. N°	Pôles	Courant nominal	$I_{\Delta n}$	Nombre
DOJA240/300 DOJA263/300	2P	jusqu'à 63 A	300 mA		B	VYB240/030 VYB263/030	2P et 4P	tous	30 mA	2
DOJA440/300 DOJA463/300	4P	jusqu'à 63 A	300 mA							
DOJS240/300 DOJS263/300	2P	jusqu'à 63 A	300 mA		B	VYB240/030 VYB263/030	2P et 4P	tous	30 mA	5
DOJS440/300 VY	4P	jusqu'à 63 A	300 mA							

Interrupteurs différentiels applicables aux bornes de charge avec protection intégrée RDC-DD 6mA DC

Interrupteur différentiel en amont					Interrupteur différentiel aval					
Type	Pôles	Courant nominal	$I_{\Delta n}$		Type	Réf. N°	Pôles	Courant nominal	$I_{\Delta n}$	Nombre
DOJA240/300 DOJA263/300	2P	jusqu'à 63 A	300 mA			VYA240/030 VYA440/030 VYA263/030 VYA463/030	2P et 4P	tous	30 mA	20
DOJA440/300 DOJA463/300	4P	80-100 A	300 mA							
DOJS240/300 DOJS263/300	2P	jusqu'à 63 A	300 mA			VYA240/030 VYA440/030 VYA263/030 VYA463/030	2P et 4P	tous	30 mA	50
DOJS440/300 VYS463/300	4P	jusqu'à 63 A	300 mA							

Par conséquent, selon les conditions ci-dessous, un type A peut être placé en amont d'un type B.

Interrupteur différentiel en amont				Interrupteur différentiel aval					
Type	Poles	Courant nominal	IΔn	Type	Réf. N°	Pôles	Courant nominal	IΔn	Nombre
VYA240/300 VYA263/300	2P	jusqu'à 63 A	300 mA	B	VYB240/030 VYB440/030 VYB263/030 VYB462/030	2P et 4P	tous	30 mA	2
VYA440/300 VYA463/300	4P	jusqu'à 63 A	300 mA						
DS202CR M	2P	jusqu'à 40 A	300 mA						
VYS240/300 VYS263/300	2P	jusqu'à 63 A	300 mA	B	VYB240/030 VYB440/030 VYB263/030 VYB462/030	2P et 4P	tous	30 mA	5
VYS440/300 VY	4P	jusqu'à 63 A	300 mA						

#### Interrupteurs différentiels applicables aux bornes de charge avec protection intégrée RDC-DD 6mA DC

Interrupteur différentiel en amont				Interrupteur différentiel aval					
Type	Poles	Courant nominal	IΔn	Type	Réf. N°	Pôles	Courant nominal	IΔn	Nombre
F200 A type	4P	jusqu'à 63 A	100 mA	A ou F (+RDC-DD 6mA oa. ABB Terra AC)	Tous les F200 ou VYA serie	2P et 4P	tous	30mA	10
F200 A type	2P	80-100 A	100 mA						
F200 A type	4P	80-100 A	100 mA						
DDA200 A type	3P/4P	jusqu'à 63 A	100 mA						
DS201 AP-R ou F type	1P+N	jusqu'à 40 A	100 mA	A ou F (+RDC-DD 6mA oa. ABB Terra AC)	Tous les F200 ou VYA serie	2P et 4P	tous	30mA	20
F200 A type	2P	jusqu'à 63 A	300 mA						
F200 A type	4P	jusqu'à 63 A	300 mA						
F200 A type	2P	80-100 A	300 mA						
F200 A type	4P	80-100 A	300 mA						
DDA200 A type	2P	jusqu'à 63 A	300 mA						
DS201 A ou AP-R ou F type	1P+N	jusqu'à 40 A	300 mA						
F200 A type Selective	2P	jusqu'à 63 A	100 mA						
F200 A type Selective	4P	tot 63 A	100 mA						
F200 A type Selective	2P	80-100 A	100 mA						
F200 A type Selective	4P	80-100 A	100 mA						
DDA200 A type Selective	2P	63 A	100 mA						
DDA200 A type Selective	3P/4P	63A	100 mA						
F200 A type Selective	2P	jusqu'à 63 A	300 mA	A ou F (+RDC-DD 6mA oa. ABB Terra AC)	Tous les F200 ou VYA serie	2P et 4P	tous	30mA	50
F200 A type Selective	4P	jusqu'à 63 A	300 mA						
F200 A type Selective	2P	80-100 A	300 mA						
F200 A type Selective	4P	80-100 A	300 mA						
DDA200 A type Selective	2P	63A	300 mA						

**Tableau de coordination pour la gamme industrielle d'interrupteurs différentiels**

Interrupteur différentiel en amont				Interrupteur différentiel aval				
Type	Pôles	Courant nominal	I $\Delta$ n	Type	Pôles	Courant nominal	I $\Delta$ n	Nombre
F200 A type	4P	jusqu'à 63 A	100 mA	B	2P et 4P	tous	30mA	1
F200 A type	2P	80-100 A	100 mA					
F200 A type	4P	80-100 A	100 mA					
DDA200 A type	3P/4P	jusqu'à 63 A	100 mA					
DS201 AP-R ou F type	1P+N	jusqu'à 40 A	100 mA					
F200 A type	2P	jusqu'à 63 A	300 mA	B	2P et 4P	tous	30mA	2
F200 A type	4P	jusqu'à 63 A	300 mA					
F200 A type	2P	80-100 A	300 mA					
F200 A type	4P	80-100 A	300 mA					
DDA200 A type	2P	jusqu'à 63 A	300 mA					
DS201 type A ou AP-R ou F	1P+N	jusqu'à 40 A	300 mA					
F200 A type Selective	2P	jusqu'à 63 A	100 mA					
F200 A type Selective	4P	jusqu'à 63 A	100 mA					
F200 A type Selective	2P	80-100 A	100 mA					
F200 A type Selective	4P	80-100 A	100 mA					
DDA200 A type Selective	2P	63 A	100 mA					
DDA200 A type Selective	3P/4P	63A	100 mA					
F200 A type Selective	2P	jusqu'à 63 A	300 mA					
F200 A type Selective	4P	jusqu'à 63 A	300 mA					
F200 A type Selective	2P	80-100 A	300 mA					
F200 A type Selective	4P	80-100 A	300 mA					
DDA200 A type Selective	2P	63A	300 mA					

**Interrupteurs différentiels applicables aux bornes de charge avec protection intégrée RDC-DD 6mA DC**

Interrupteur différentiel en amont				Interrupteur différentiel aval				
Type	Pôles	Courant nominal	IΔn	Type	Pôles	Courant nominal	IΔn	Nombre
F200 A type	4P	jusqu'à 63 A	100 mA	A ou F (+RDC-DD 6mA oa. ABB Terra AC)	2P et 4P	tous	30mA	10
F200 A type	2P	80-100 A	100 mA					
F200 A type	4P	80-100 A	100 mA					
DDA200 A type	3P/4P	jusqu'à 63 A	100 mA					
DS201 type AP-R ou F	1P+N	jusqu'à 40 A	100 mA					
F200 A type	2P	jusqu'à 63 A	300 mA	A ou F (+RDC-DD 6mA oa. ABB Terra AC)	2P et 4P	tous	30mA	20
F200 A type	4P	jusqu'à 63 A	300 mA					
F200 A type	2P	80-100 A	300 mA					
F200 A type	4P	80-100 A	300 mA					
DDA200 A type	2P	jusqu'à 63 A	300 mA					
DS201 type A ou AP-R ou F	1P+N	jusqu'à 40 A	300 mA					
F200 A type Selective	2P	jusqu'à 63 A	100 mA					
F200 A type Selective	4P	jusqu'à 63 A	100 mA					
F200 A type Selective	2P	80-100 A	100 mA					
F200 A type Selective	4P	80-100 A	100 mA					
DDA200 A type Selective	2P	63 A	100 mA					
DDA200 A type Selective	3P/4P	63A	100 mA					
F200 A type Selective	2P	jusqu'à 63 A	300 mA					
F200 A type Selective	4P	jusqu'à 63 A	300 mA					
F200 A type Selective	2P	80-100 A	300 mA					
F200 A type Selective	4P	80-100 A	300 mA					
DDA200 A type Selective	2P	63A	300 mA	A ou F (+RDC-DD 6mA oa. ABB Terra AC)	2P et 4P	tous	30mA	50
F200 A type Selective	2P	80-100 A	300 mA					
F200 A type Selective	4P	80-100 A	300 mA					
DDA200 A type Selective	2P	63A	300 mA					

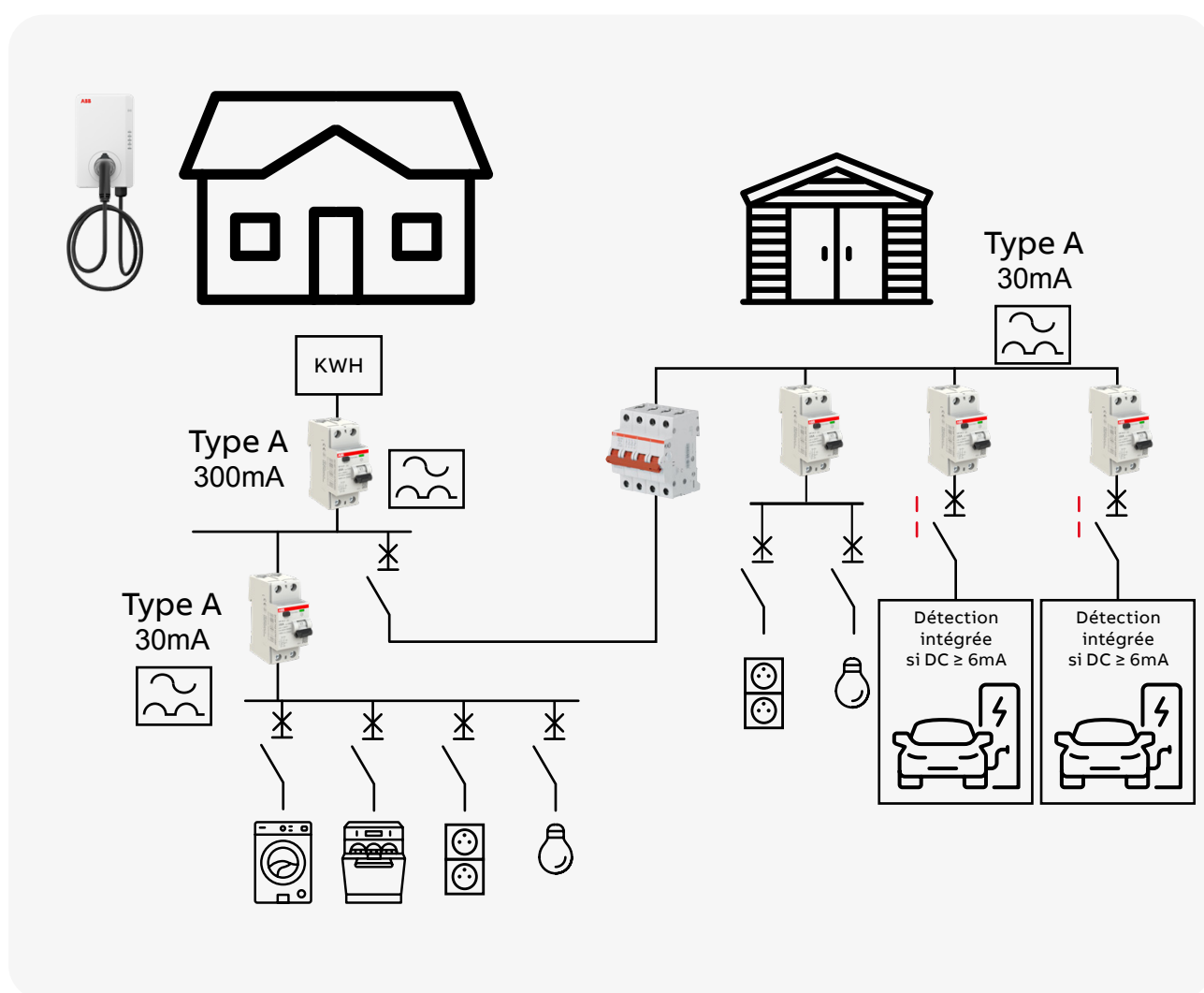
# Multiple bornes de charge

**Pour les bornes de charge multiples, les configurations suivantes sont possibles.**

Si le borne de charge est placé loin de la boucle de terre principale de la maison, il est recommandé d'utiliser des parasurtenseurs !

## Différentiel de type A domestique

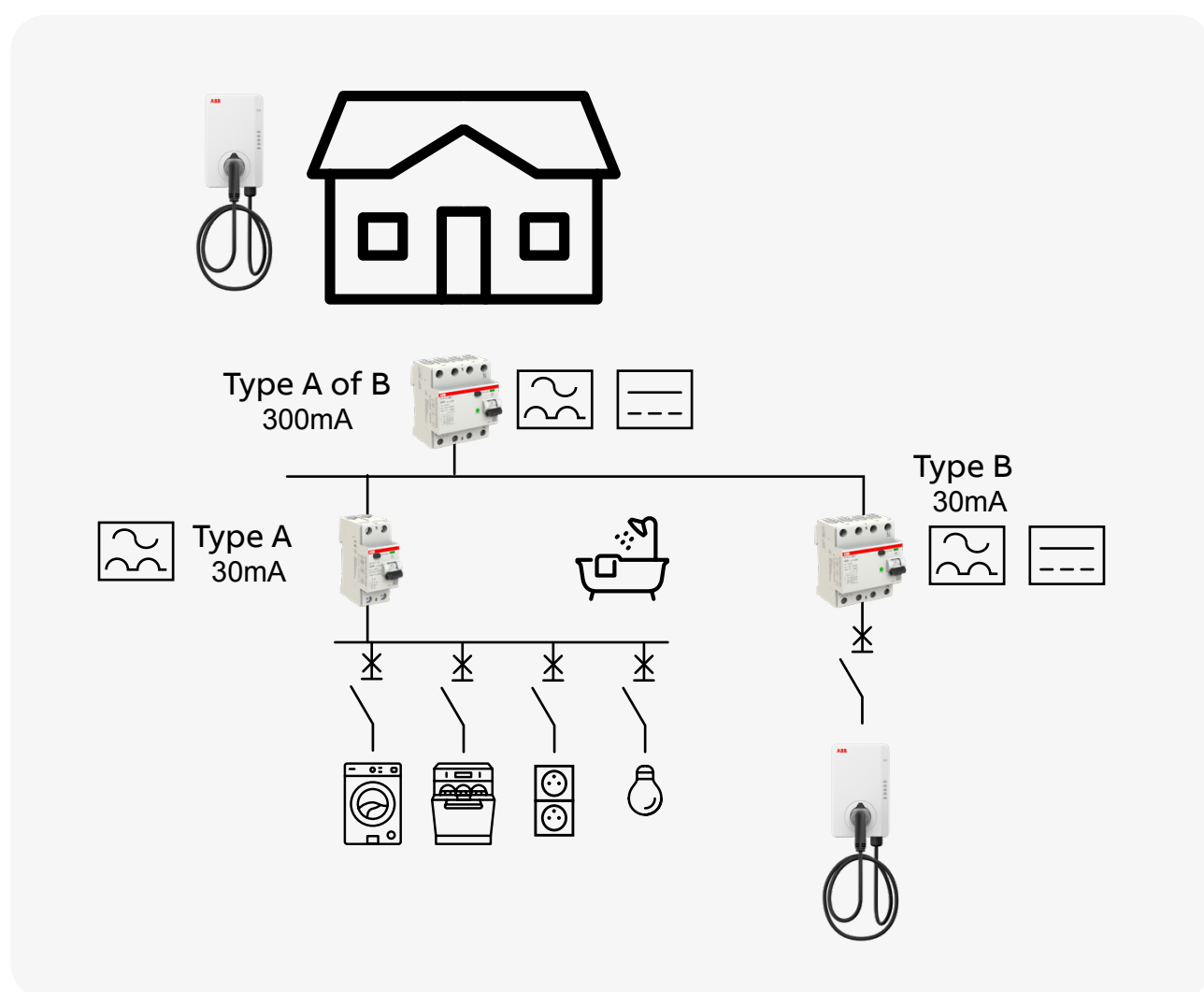
Par conséquent, selon le tableau de coordination ci-dessus, un différentiel ABB type A 300mA peut être utilisé en amont d'un ABB type A 30mA



**Pour les bornes de charge avec protection intégrée RDC-DD 6mA DC,**  
les interrupteurs différentiels suivants peuvent être utilisés :

**ABB différentiel de type B domestique**

Par conséquent, selon le tableau de coordination ci-dessus, un différentiel ABB type A 300mA peut être utilisé en amont d'un ABB type B 30mA.

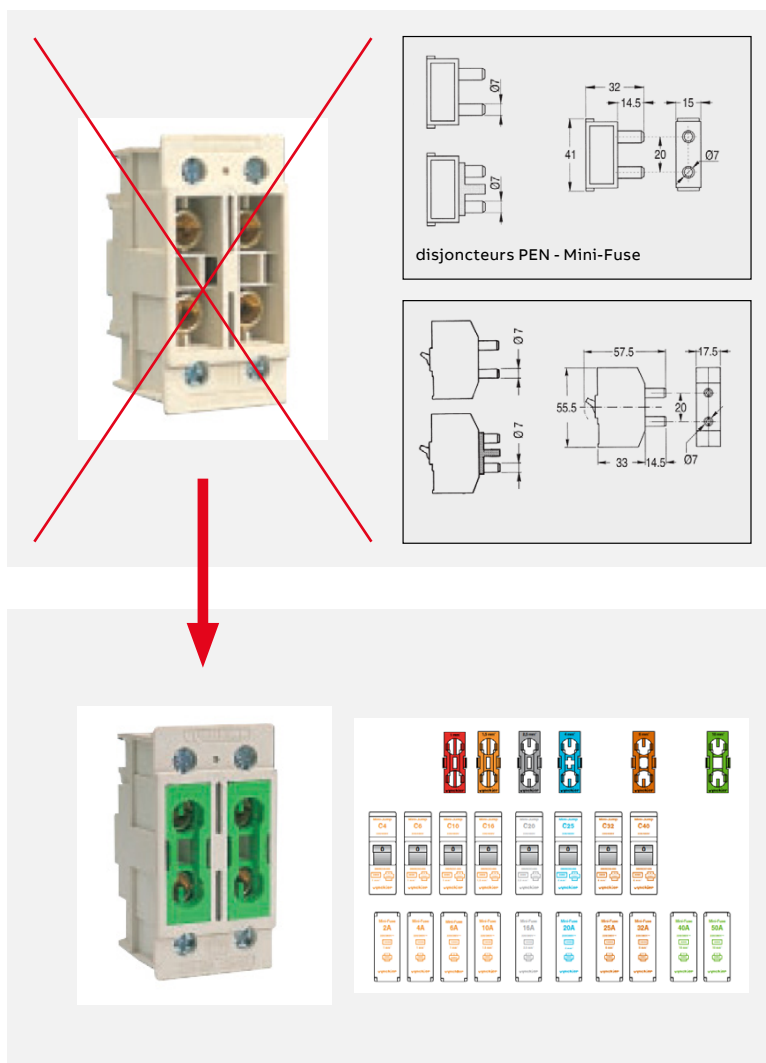


# Dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques existantes

- Pour les anciennes installations domestiques (<1 oct. 1981), un différentiel de type A est désormais obligatoire (voir ch. 8.2 RGIE) et le type AC ou sans scellage est interdit.
- Un différentiel de type A de 30 mA est également obligatoire pour les salles de bains.
- Une ancienne prise sans mise à la terre est obligatoire après un différentiel de type A de 30mA maximum.
- Les prises sans sécurité enfant sont interdites, sauf si elles sont montées dans un tableau de distribution ou pour des connexions fixes.
- Les prises avec broche de terre doivent également être connectées à la terre générale.
- Il est permis de laisser en service plus de 8 socles de prise de courant par circuit, à condition que la puissance totale des appareils installés de manière permanente ne dépasse pas la protection.

## Installations domestiques existantes

Les fusibles et les disjoncteurs PEN (Mini-Fuse / Mini-Jump) ne sont plus autorisés sans élément d'étalonnage, de même que les anciens fusibles D à vis.



—

### **Belgique**

#### **Technique**

Tél.: +32 (0) 2 718 63 07

E-mail: BE-tech-EP@abb.com

#### **Customer service**

Tél.: +32 (0) 2 718 63 07

E-mail: BE-order-EP@abb.com

—

### **Luxembourg**

#### **Technique**

Tél.: +352 (0) 49 31 16 20

E-mail: info.lux@lu.abb.com

#### **Customer service**

Tél.: +352 (0) 49 31 16 20

E-mail: LU-order-EP@abb.com

—



[new.abb.com/low-voltage/fr-be](https://new.abb.com/low-voltage/fr-be)

—

ABB (ABBN : SIX Swiss Ex) est une entreprise technologique mondiale de premier plan qui contribue à la transformation de la société et de l'industrie en vue d'un avenir plus productif et plus durable. En associant des logiciels à son portefeuille de produits, qui comprend l'électrification, la robotique, l'automatisation et le mouvement, ABB repousse les limites technologiques. L'histoire d'ABB remonte à plus de 130 ans et est marquée par des performances de pointe grâce à 110 000 employés talentueux dans plus de 100 pays.

[www.abb.com](https://www.abb.com)

### **Édition 2024**

© Copyright 2024 ABB. Tous droits réservés

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques ou des amendements au contenu de ce document sans préavis. En ce qui concerne les commandes, les détails convenus prévalent. ABB n'accepte aucune responsabilité pour les erreurs éventuelles ou le manque d'information dans ce document. Nous nous réservons tous les droits sur ce document et sur les sujets et illustrations qu'il contient. Toute reproduction, divulgation à des tiers ou utilisation du contenu - en tout ou en partie - est interdite sans l'accord écrit préalable d'ABB.